

Pourquoi s'inscrire chaque année au transport scolaire organisé et/ou financé par la région des Hauts-De-France?

- Parce que la région est l'autorité organisatrice compétente pour organiser et/ou financer le transport scolaire de votre enfant.
- Parce que c'est obligatoire. Chaque usager doit avoir un titre de transport valide et valable.
- Pour voyager l'esprit tranquille, être en règle et éviter une amende en cas de contrôle à bord.
- Pour pouvoir ajuster l'offre de transport en fonction des effectifs réels transportés.
- Pour être informé en cas de perturbations dans les transports (voir dernier paragraphe).

Qui est concerné ? Combien ça coûte ?

- Les élèves du primaire domiciliés et scolarisés au sein d'un Regroupement pédagogique (RPI ou RPC) ou groupe scolaire
- Les collégiens et lycéens scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat et situé dans la commune de son secteur de rattachement pour tout ce qui est de l'enseignement général.

Le règlement régional relatif aux transports scolaires est consultable dans son intégralité [ICI](#)

=> **L'inscription est gratuite et ne nécessite pas de régler des frais d'inscription, mais elle est obligatoire chaque année.**

Comment s'inscrire ?

Deux possibilités sont proposées :

1. en ligne : solution à privilégier, inscription simple et rapide sur le site sécurisé accessible sur www.oise-mobilite.fr [ICI](#) (rubrique « Scolaires », possibilité d'éditer un titre provisoire de transport et de suivre l'avancée de son dossier) ;
2. par papier : formulaire d'inscription au format papier téléchargeable sur le site oise-mobilite.fr [ICI](#) (disponible aussi dans les établissements scolaires).